PRÉSERVER | TRANSMETTRE | PARTAGER

2025

CATALOGUE FORMATIONS

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU JURA

©Marion Aimaretti

Édito

Le printemps et l'été sont les périodes de l'année les plus propices à l'**acquisition de nouvelles connaissances et compétences**, grâce aux formations dispensées par la Fédération des Chasseurs du Jura.

Ces formations sont diverses et incontournables. Certaines permettent de **rejoindre la famille cynégétique par la pratique**, comme le permis de chasser et la chasse accompagnée. D'autres, au contraire, offrent la possibilité de **découvrir des modes de chasse, comme la chasse à l'approche ou le tir des corvidés**, pour les nouveaux comme pour les chasseurs aguerris.

Pour l'organisation des battues, il est maintenant obligatoire d'être détenteur de la formation « Sécurité et Responsable de battue ». Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore suivi, inscrivez-vous le plus rapidement possible.

Il existe d'autres formations qui permettent aux chasseurs et chasseresses de tout âge d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences.

2024 | CHIFFRES CLÉS

199 candidats
ont réussi l'examen du permis de chasser

34 personnes
ont suivi la formation Chasse Accompagnée

54 tuteurs et tutrices formés

21 journées
de formation réalisées

soit 916 personnes formées

À noter que ces formations nécessitent un temps non négligeable de préparation et de gestion administrative pour nos formateurs.

Ces journées de formation sont également **des temps d'échanges privilégiés** entre la Fédération et les chasseurs et chasseresses. L'occasion de partager, en toute convivialité, les expériences et vécus de chacun et chacune.

Les formations sont assurées par les administrateurs et les techniciens de la Fédération, avec la participation de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), de l'Association des Conducteurs de Chien de Sang (ACCS), de l'Association des Piégeurs Agréés (APAJ) et de 2 formateurs bénévoles.

Elles sont gratuites (hors permis de chasser et venaison) et ouvertes à tous et toutes. Pour valider votre inscription, il s'agit de retourner le bulletin d'inscription complété ainsi qu'une caution de 15€ par personne (un chèque par participant à l'ordre de la FDCJ), qui vous sera restituée à l'issue de la formation.

Bulletin d'inscription aux formations

www.chasseurdujura.com/medias/planning-formations-2025.pdf

Michael MARILLIER
Technicien Pôle Chasse & Faune
Formateur

PERMIS de Chasser

La préparation à l'examen du permis de chasser constitue la formation initiale du chasseur. Très orientée manipulation des armes et sécurité, cet examen est d'une importance capitale. Les gestes que vous apprendrez devront être assimilés pour être répétés.

L'examen porte également sur l'aptitude du candidat à manipuler une arme en toute sécurité et sur ses connaissances : armes et sécurité, identification des espèces, réglementation…

Une formation préalable assurée par la Fédération est obligatoire. Elle est composée d'une formation pratique, d'une partie théorique dématérialisée et d'une partie dédiée à la révision pratique avant l'examen.

©Dominique GEST

Inscription & paiement
dès 15 ans, obligatoirement en ligne
permischasser.ofb.fr
en sélectionnant la FDC39

Durée
1,5 jours

Lieu
Centre de Formation FDCJ, à Bletterans

CHASSE Accompagnée

Découvrir la chasse pendant un an sans passer l'examen ! Cette formation est nécessaire pour acquérir les gestes de base de sécurité. Elle permet de pratiquer la chasse, dès l'âge de 15 ans, avec un ou plusieurs « parrains », sur le principe d'un fusil pour deux.

©Kaninstudio | AdobeStock

Public
La formation s'adresse à toute personne désireuse de découvrir la chasse et aux titulaires du permis de chasser (depuis plus de 5 ans) qui souhaitent devenir parrain/marraine. **À noter que la découverte de la chasse par la Chasse Accompagnée est ouverte à tous les âges.**

Déroulé & Attestation
Les formations se déroulent au cours de l'été. **La présence du ou des parrains (jusqu'à 4) est indispensable.** Suite à la formation, l'apprenti-e se voit remettre une autorisation de chasser accompagnée valable un an et non renouvelable. Le parrain ou la marraine reçoit une attestation de formation valable 10 ans.

Inscription
dès 14 ans & 6 mois
auprès de la FDCJ

Durée
0,5 jours

Dates
9 & 10 juillet 2025

Lieu
Centre de Formation FDCJ, à Bletterans

SÉCURITÉ Responsable de battue

Dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) 2019-2025, la formation « Sécurité Responsable de battue » est rendue obligatoire pour tous les responsables de battue. La battue ne peut être organisée que par des chasseurs ayant suivi la formation.

À destination des Présidents et organisateurs de battue, cette formation propose un cadre et des solutions. Elle met notamment l'accent sur la mise en place des battues par le biais d'un **exercice pratique** et d'une **mise en situation réelle** des participants. Une discussion s'en suit permettant de mettre en évidence les points positifs et les axes de progression.

©Dominique GEST

Durée
1 jour

3 Dates
12 avril | 24 mai 2025
28 juin 2025

2 Lieux
FDCJ Arlay (date 1)
Doucier Chambly (dates 2 & 3)

CHASSE à l'approche et en réserve

Cette formation est obligatoire pour celles et ceux qui souhaitent pratiquer la chasse à l'approche du chevreuil, du renard, du cerf, du sanglier et du chamois.

Elle est axée sur les **principes et aspects pratiques** de ce mode de chasse. Historique, contexte de la chasse à l'approche, identification du sexe et de l'âge des animaux et aspects réglementaires sont au programme de la journée. Le contenu de la formation est renforcé avec l'apport de notions de dynamique et de gestion des populations. Une intervention de l'ACCS est intégrée dans le module. **La formation est validée par la participation à un exercice de tir destiné à vérifier le réglage des armes.**

©Dominique GEST

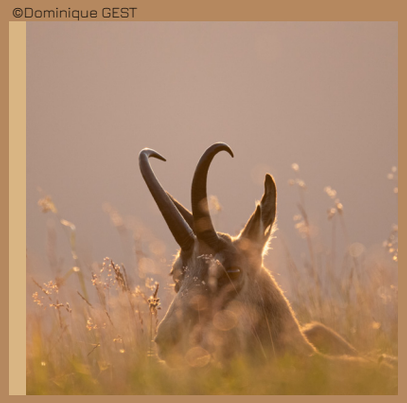

Durée
1 jour

3 Dates
7 mars | 15 mars 2025
26 avril 2025

2 Lieux
FDCJ Arlay (dates 1 & 2)
Doucier Chambly (date 3)

FORMATION Piégeage

Mode de régulation à part entière, le piégeage est devenu une affaire de spécialiste. La réglementation a évolué.

Toute personne qui veut piéger, même si elle n'utilise que les cages et les boites à fauves, doit être agréée et donc suivre obligatoirement cette formation. Elle donne lieu à l'attribution d'un numéro d'agrément, attestant de votre participation.

©Dominique GEST

Durée
2 jours

2 Dates
17 janvier 2025
31 janvier 2025

Lieu
FDCJ Arlay

RECYCLAGE Piégeage

Durée
1 jour

Organisée en partenariat avec l'Association des Piégeurs Agréés du Jura, **cette formation a pour but de vulgariser les évolutions de la législation et les nouveaux matériels auprès des piégeurs actifs.**

Infos & Inscription
piegeursdujura0477@orange.fr

DEVENIR Garde-chasse particulier

La fonction de garde particulier nécessite de suivre une formation obligatoire. Le programme traite des notions juridiques de base, des droits et devoirs du garde particulier, de la déontologie et comporte un volet sur la connaissance et la gestion de la faune sauvage.

La formation est assurée par l'OFB et la Fédération des chasseurs du Jura. La première journée est consacrée aux notions juridiques de base communes aux candidats à la fonction de garde pêche et garde forestier. La seconde journée est plus spécialement orientée sur les aspects cynégétiques.

©Bridgephotography | AdobeStock

Durée
2 jours

2 Dates
25 janvier 2025
01 février 2025

Lieu
Direction Départementale des Territoires (DDT), Lons-le-Saunier

CONTRÔLE SANITAIRE de la venaison

Cette formation a été rendue obligatoire par la législation. Elle prépare à l'examen initial de la venaison destiné à détecter les problèmes sanitaires.

L'examen est obligatoire pour toute cession de venaison à un commerce de gros ou de détail, et pour toute la venaison destinée aux repas de chasse et associatifs.

Durée
0,5 jour

Date
13 juin 2025

Lieu
FDCJ, Arlay

©HLPhoto | AdobeStock

BIEN GÉRER son ACCA, AICA, AICAF, sa Chasse Privée

La formation porte sur l'ACCA, son fonctionnement, le rôle du Président et des membres du bureau. Statuts, règlement intérieur et de chasse, espace adhérent sur le site FDCJ et documents nécessaires au bon fonctionnement des ACCA sont passés en revue.

©Marion Aimaretti

De la vie de l'ACCA à l'organisation de la chasse individuelle et collective, l'ensemble des rôles et responsabilités des Présidents sont expliqués. Les statuts types et le règlement intérieur sont commentés. Les Présidents nouvellement élus sont automatiquement invités. La responsabilité des Présidents et de l'organisateur de chasse est également abordée. **Cette formation ne dispense pas de suivre la formation « Sécurité Responsable de battue.**

Durée
0,5 jour

Date
14 juin 2025

Lieu
FDCJ, Arlay

OBJECTIF Sécurité

La FDCJ vous propose d'intervenir « à domicile », sur votre territoire de chasse et à votre demande. La formation aborde l'ensemble du sujet : responsabilités individuelles, collectives, des dirigeants, comportement et autorité, législation, règlement intérieur et sanction, etc. Cette intervention est indispensable pour les ACCA qui veulent mobiliser leurs adhérents sur ce thème.

Un technicien peut également participer et analyser l'organisation d'une de vos battues. À l'issue, il livre ses observations permettant au Président et responsables d'**améliorer ou de modifier certaines attitudes**. Le technicien apporte son expertise et vous renseigne sur la réglementation et les dispositions à mettre en œuvre pour que la battue se déroule au mieux.

Durée 0,5 jour | Date sur demande | Lieu sur votre territoire

©Bergringfoto | AdobeStock

DESTRUCTION À TIR des espèces classées ESOD

La destruction à tir est souvent demandée par les agriculteurs qui subissent des dégâts sur les semis ou sur les récoltes. Les chasseurs sont régulièrement sollicités afin de les aider dans cette « mission ».

La réglementation qui s'y attache est différente de la réglementation sur la chasse. Pour vous permettre de vous familiariser avec cette pratique, qui peut se révéler efficace pour limiter la prédation exercée par les corvidés et protéger les semis de printemps, la Fédération vous invite à participer à une session de **découverte des techniques et des matériels autorisés**. Les aspects sur la connaissance et la biologie des espèces, ainsi que les aspects réglementaires sont abordés.

Durée 0,5 jour | Date 24 janvier 2025 | Lieu FDCJ, Arlay

©Dominique GEST

MANIPULER LES ARMES en toute sécurité

Sur le modèle de la formation pratique à l'examen du permis de chasser, cette formation permettra aux ACCA et aux chasseurs individuels qui le désirent, de faire le point sur les mesures de sécurité et les bons gestes garants d'une pratique de la chasse en toute sécurité.

Ces formations se déroulent les mêmes jours que les formations pratiques du permis de chasser.

Durée 0,5 jour

©Dominique GEST

AMÉNAGEMENT ET GESTION DES TERRITOIRES en faveur de la petite et grande faune

En tant que chasseurs et chasseresses, que peut-on faire pour conserver ou renforcer la capacité de nos territoires à accueillir le gibier ? Quels sont les besoins de la faune et en quoi les pratiques humaines peuvent réduire cette capacité des territoires ?

©Budimir Jevtic | AdobeStock

Cette formation aborde les questions de gestion des territoires en faveur du grand gibier au regard des enjeux agricoles et sylvicoles, du petit gibier et des aménagements en milieu agricole ainsi que du gibier d'eau, à travers la protection des zones humides et l'aménagement des étangs.
Tour d'horizon assez large, elle permet de développer des compétences, des connaissances ainsi qu'une réflexion quant à la gestion des territoires. En parallèle, un atelier « création de nichoir à canard » est proposé.

Durée 0,5 jour | Date à la demande

CHASSE à l'arc

Pouvoir chasser à l'arc exige une formation obligatoire complémentaire au permis de chasser, qui est organisée par la FDC du Doubs.

Elle peut être suivie avant d'avoir réussi l'examen du permis de chasser.

Infos & Inscription
www.fdc25.com

GIBIER D'EAU et nichoir

©Dominique GEST

Une formation pour mieux connaître le gibier d'eau, la réglementation et les aménagements possibles.

Des nichoirs seront aussi réalisés au cours de la séance.

Durée 0,5 jour | Date 10 janvier 2025 | Lieu FDCJ, Arlay

©Erika | AdobeStock

FORMATION
décennale obligatoire

IMPORTANT

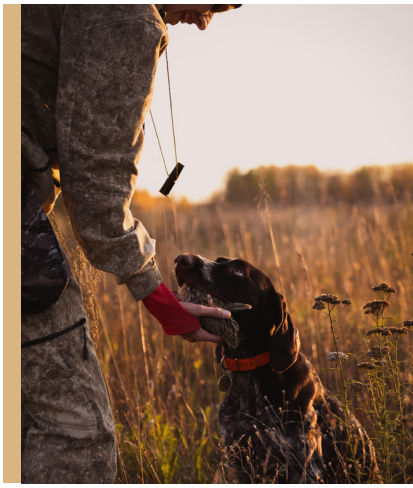

©Пётр Рябчун | AdobeStock

La loi du 24 juillet 2019, précisée par l'arrêté du 05.10.2020, impose une remise à niveau décennale obligatoire portant sur les règles élémentaires de sécurité. Tous les 10 ans, chaque chasseur et chasseresse doit donc passer une formation de remise à niveau sur la sécurité.

ATTENTION : La formation décennale et la formation « Sécurité Responsable de battue » sont deux formations différentes.

Les premières séances de formation sont réservées uniquement aux chasseurs ayant validé le permis dans le Jura. À chaque date, il y aura une séance le matin et une l'après-midi. Cette formation est limitée à 30 chasseurs et est délocalisée par pays cynégétique.

Durée 0,5 jour

Dates & lieux

ORGELET, 10 décembre 2024 | RANS, 13 décembe 2024
ST JULIEN SUR SURAN, 20 décembre 2024 | ARLAY, 10 janvier 2025
MESNAY 10 janvier 2025 | ST LOTHAIN 17 janvier 2025

ATTENTION Dernière session décennale 2025 : le 17 janvier. Inscrivez-vous vite !

Option dématérialisée

Suivez la formation en ligne sur le site de la FDCJ !
La validation de la formation se fait via des quiz à la fin des modules.
NB : Inscription préalable spécifique pour suivre la formation avec votre numéro d'identifiant.

https://fdc39-2.retriever-ea.fr/html/Connexion.aspx

CONTACT

Fédération des Chasseurs du Jura
Route de la Fontaine Salée, ARLAY

Accueil téléphonique mardi, jeudi et vendredi
de 9h à 12h au **03 84 85 19 19**
E-mail à **formationfdc39@chasseurdefrance.com**

S'inscrire aux formations

Fédération départementale des chasseurs du Jura

©Zoran.dim75 | AdobeStock